



Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**SÉANCE THÉMATIQUE DU COMITÉ SPS SUR LES LMR DE PESTICIDES
OMC, CENTRE WILLIAM RAPPARD, GENÈVE**

PROGRAMME

À la suite de la présentation par l'Inde de son document sur l'application de seuils de détection pour les résidus de pesticides à la réunion d'octobre 2015 du Comité SPS¹, le Président a suggéré que ce thème soit examiné plus avant dans le cadre d'une séance thématique. Il a proposé que le Secrétariat distribue un projet de programme tenant compte des suggestions présentées par les Membres.²

Le programme projeté ci-après pour la séance thématique sera examiné à la réunion de mars.

PROJET DE PROGRAMME

1 L'ACCORD SPS ET LES LMR

Introduction du Secrétariat de l'OMC: dispositions pertinentes et jurisprudence.

2 APPROCHE DU CODEX EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE LMR

Activités et travaux pertinents dans le cadre du Codex et des organes scientifiques tels que le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) et la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPPR).

3 TRAVAUX RÉGIONAUX ET BILATÉRAUX PERTINENTS SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Travaux pertinents dans d'autres organisations (par exemple l'APEC ou l'OCDE).

4 ÉCHANGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE PAR LES MEMBRES

Cette séance devrait inclure des intervenants de pays développés et en développement Membres exprimant les vues des importateurs et des exportateurs.

Parmi les thèmes possibles:

- a. du point de vue des importateurs:
 - infrastructures réglementaires et juridiques nationales pour l'établissement de LMR;
 - cadres nationaux pour l'évaluation des risques et la gestion du risque dans les cas où:
 - il n'existe pas de norme internationale;
 - la norme internationale existante n'est pas utilisée;
 - données d'expérience nationales en matière d'établissement des LMR;

¹ G/SPS/W/284.

² Des observations ont été présentées pour la date butoir du 15 janvier 2016 par les Membres ci-après: Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique, Inde, Japon et Union européenne.

- b. du point de vue des exportateurs:
- incidence sur le commerce international de la conformité avec les LMR par défaut;
 - difficultés rencontrées pour respecter les LMR.
